

# Déclaration CGT AFPA

La CGT AFPA tient à rappeler sa position sur l'hypothétique prime d'intéressement au sein de l'Agence.

Ce système joue contre l'emploi et contre les augmentations générales de salaires. Pas d'augmentation depuis 2008 ! **De plus, il est injuste et inéquitable, avec un risque de division entre salariés ou de discriminations indirectes.**

Cet outil de management pour contraindre aux objectifs des Directions, de plus en plus importants et exigeants, permet de museler les revendications des salariés tout en les forçant à supporter la souffrance au travail s'ils veulent espérer l'aumône à plus long terme.

Il met par ailleurs en difficulté notre système de protection sociale par le biais des exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs.

Il pénalise les temps partiels, précaires en CDD, celles et ceux qui sont malades ou qui sont considéré-e-s comme de « mauvais » éléments (grévistés, élu-e-s et mandaté-e-s). De fait, ce système génère une complète inégalité entre tous les salariés de l'agence malgré leur implication sans faille dans leur mission de service public.

C'est un moyen de contenir le mécontentement des salariés, **tout en évitant, encore, de décider d'une augmentation générale des salaires.**

La CGT AFPA considère également que c'est un moyen masqué et dangereux pour obtenir toujours plus de « rentabilité » ou de « performance » en agitant une « carotte aléatoire », alors que les conditions de travail sont déjà fortement dégradées.

Notons d'ailleurs que les salariés n'auront sans doute aucune possibilité d'influer sur les résultats de nombreux indicateurs envisagés par cet accord !

La CGT AFPA rejette le choix de rémunérer les salariés en augmentant la part variable de la rémunération (prime d'intéressement) qui est la moins soumise à cotisations sociales, la plus injuste et qui cautionne indirectement l'acceptation de conditions de travail dégradées sous prétexte de rentabilité.

La CGT AFPA rappelle que suite au plan de réorganisation imposé par les tutelles, il avait été précisé qu'une augmentation générale devait avoir lieu pour les salariés restants dans l'agence.

Ainsi pour limiter les risques de substitution de l'épargne salariale au salaire **la CGT AFPA exige que la ligne budgétaire allouée au titre de l'intéressement soit utilisée prioritairement pour une augmentation générale des salaires.**



La CGT AFPA réitère donc sa revendication pour une revalorisation de la PRU à 70 € pour tous les salariés, et d'une augmentation générale des salaires.

La CGT AFPA, janvier 2021

[Négociation de l'accord Intéressement](#)

[La CGT AFPA appelle tous les salariés à se joindre à la grève du 4 février 2021](#)

[Partager sur Facebook](#)

[Twitter](#)